



**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine  
du  
Vendredi 17 mai 2019 à 14h30  
Au Vieux Couvent à Muzillac (56)**

**EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION**

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni le **vendredi 17 mai 2019 à 14h30** au Vieux Couvent à Muzillac (56), sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Madame Solène MICHENOT, Conseil départemental d'Ille et Vilaine et Présidente de l'EPTB Vilaine

Monsieur Marc HERVÉ, Conseil départemental d'Ille et Vilaine

Monsieur Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne

Monsieur David MOIZAN, Brocéliande communauté

Monsieur Guy LE GAL, CAP Atlantique

Monsieur Michel POURPART, Châteaubriant-Derval Communauté

Monsieur Gérard DRENO, Communauté de communes de la région de Blain

Monsieur Didier PECOT, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas

Monsieur Guy DROUGARD, de l'Oust à Brocéliande Communauté

Monsieur Jean RONSIN, Montfort Communauté

Monsieur Joseph MENARD, Pays de Chateaugiron Communauté

Monsieur Stéphane ROUAULT, Ploërmel Communauté

Monsieur Jean-François MARY, Redon Agglomération

Monsieur Yvon MAHÉ, Redon Agglomération

Madame Jocelyne POULIN, Région de Nozay Communauté

Monsieur Pascal HERVÉ, Rennes métropole

Madame Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté

Monsieur Thierry TRAVERS, Vitré communauté

Monsieur Philippe LETOURNEL, Production d'Eau Potable Ouest 35

Monsieur Guy RIVAL, Syndicat Eau du Morbihan

Monsieur Bernard DELHAYE, Syndicat Eau du Morbihan

**Pouvoirs :**

Monsieur Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique donne pouvoir à Mme Solène MICHENOT, Conseillère départementale d'Ille et Vilaine

**Excusés :**

Monsieur Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique

Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseil départemental du Morbihan

Monsieur Alain GUIHARD, Conseil départemental du Morbihan

Madame Françoise HAMEON, Conseil départemental de Loire-Atlantique

Monsieur Patrick DERVAL, Bretagne Porte de Loire Communauté  
Monsieur Bernard ETHORÉ, Brocéliande Communauté  
Monsieur André LEMAÎTRE, Châteaubriant-Derval Communauté  
Monsieur André PIQUET, De l'Oust à Brocéliande Communauté  
Monsieur Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté  
Madame Françoise LACHERON, Roche aux Fées Communauté  
Monsieur René DANILET, Questembert Communauté  
Madame Laurence BESSERVE, Rennes métropole  
Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes métropole  
Monsieur Bernard PIEDVACHE, Saint Méen Montauban Communauté  
Monsieur Stéphane DESJARDINS, Liffré-Cormier Communauté  
Monsieur Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté  
Madame Marie-Odile COLINEAUX, Questembert Communauté (suppléante)  
Monsieur Alain RIMASSON, Vallons de Haute Bretagne Communauté  
Monsieur Roger MORAZIN, Vallons de Haute Bretagne Communauté  
Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU, CAP Atlantique  
Monsieur Bernard LE GUEN, CAP Atlantique  
Monsieur François CHENEAU, CARENE  
Monsieur Jean-Jacques LUMEAU, CARENE

**Assistaient également :**

Monsieur Maxime PICARD, Conseiller régional de Bretagne  
Madame Delphine PAJOT, Service de l'Eau à la Région Bretagne  
Madame Sophie GRIBIUS, Rennes métropole  
Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur départemental de Loire-Atlantique  
Madame Julie DELHOUME, Pays de Chateaugiron communauté  
Madame Sylvie FUSELIER, Directrice environnement à Redon agglomération  
Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur de l'EPTB Vilaine  
Monsieur Aldo PENASSO, Responsable Pôle eau potable et hydraulique à l'EPTB Vilaine  
Madame Nathalie MARCADET, Responsable Finances EPTB Vilaine  
Madame Catherine POTIER, Agent d'accueil et assistante Milieux naturels-Politique de Bassin à l'EPTB Vilaine  
Madame Claire-Lise PERRONNEAU, Secrétariat des Assemblées et assistante Milieux naturels-Politique de Bassin à l'EPTB Vilaine

\*

\* \*

**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine**  
**du**  
**Vendredi 17 mai 2019 à 14h30**  
**Au Vieux Couvent à Muzillac (56)**

## 7 – Troisième tranche Aqueduc Vilaine Atlantique

### QUELQUES ELEMENTS HISTORIQUES

Le projet de liaison entre Férel et Villejean a pris corps dans les années 2000 pour faire face aux besoins croissants du Bassin Rennais. Alternative à un nouveau barrage réservoir, cette solution permettrait d'apporter une réponse plus rapide et plus respectueuse de l'environnement à des préoccupations déjà anciennes à la sécurisation du département de l'Ille et Vilaine.

C'est en 1990 que l'Ille et Vilaine met en place son organisation actuelle de l'alimentation en eau potable avec la mise en place du syndicat mixte de gestion qui coordonne et finance les grands travaux de sécurisation.

La construction du barrage de la Cantache est lancée cette même année, avec une vocation mixte de tourisme, lutte contre les inondations et renforcement de l'alimentation en eau potable. Le barrage sera achevé en 1995, mais la mauvaise qualité de l'eau ne permettra pas sa potabilisation. Deux nouveaux sites sont alors pressentis pour constituer une réserve de nature à augmenter les ressources en eau potable du Bassin Rennais : Gaël sur le Meu et Paimpont sur l'Aff. Ces projets ne font pas l'unanimité pour des raisons environnementales et agricoles essentiellement. Le Conseil Général, soucieux de ne pas reproduire les difficultés de la Cantache demande une mission d'expertise auprès du Préfet de Région. C'est ainsi que le rapport "Courboulay-Balland" préconisera les lignes directrices du développement de l'eau potable en Ille et Vilaine et le déploiement d'interconnexion parmi les solutions proposées.

Le projet de liaison Férel-Rennes relève de cette logique en transportant des volumes d'eau importants jusqu'à l'usine de Villejean dans des conditions économiques acceptables. La capacité de transport projetée représente quelque 30 000 m<sup>3</sup> par jour et en fonctionnant dans les 2 sens peut potentiellement sécuriser l'été l'usine de Férel.

### Un projet pour 3 départements !

En 2002, le Conseil Général d'Ille et Vilaine lance une étude pour analyser la faisabilité d'un tel projet structurant et en fixer les grandes lignes. Pour le département, outre la sécurisation en eau potable, il doit répondre aux besoins des collectivités proches de son tracé, notamment au Syndicat de Production Ouest 35 en lui apportant le débit qui lui fait défaut pendant les années sèches.

Mais c'est également une opportunité de régler des problèmes récurrents à l'Est du département du Morbihan (Syndicat de La Roche Bernard, Basse Vallée de l'Oust, secteur allant de La Gacilly à Guer et usine de Coëtquidan).

Enfin concernant le Département de la Loire-Atlantique, le projet permet de sécuriser les collectivités du sud de Redon (Syndicats de Saint-Gildas des Bois et de Guémené-Penfao).

Le principe de sa réalisation est ainsi adopté et inscrit successivement dans les actions du SAGE Vilaine et dans les Schémas de Développement pour l'eau potable des trois départements de l'Ille et Vilaine, du Morbihan, et de la Loire-Atlantique. **Ce projet a été validé en 2007 entre le S.M.G. pour l'Ille et Vilaine, le S.D.E. pour le Morbihan et l'I.A.V.**

## LE PROJET ET SON PHASAGE

Le projet de liaison, en DN 800 mm, puis 700 mm, comprend un réservoir à Bains-sur-Oust ou à Sixt-sur-Aff avec une station de reprise qui refoule l'eau vers un autre réservoir situé sur les hauteurs de Goven d'où l'eau peut rejoindre gravitairement l'usine de Villejean sur un linéaire de 94 km.

Les deux premières tranches de l'interconnexion AEP qui doit à terme relier les usines de production d'eau potable de Vilaine Atlantique à Férel (EPTB Vilaine) et de Villejean à Rennes (CEBR) ont été mises en service en février 2010 pour la tranche 1 puis en septembre 2012 pour la tranche 2.

Le linéaire cumulé de ces deux tranches est de 47,1 km : 36,4 km pour la canalisation principale entre l'usine de Férel et le lieu-dit « la Clôture » à Bains sur Oust (11,3 km en Diamètre Nominal 800 mm puis 25,1 km en Diamètre Nominal 700 mm), et 10,7 km pour l'antenne entre Bains sur Oust et le lieu-dit « les Bois Brun » aux Fougerêts (Diamètre Nominal 400 mm).

La troisième tranche bouclera le tracé entre Bains sur Oust et l'usine de Villejean, pour un linéaire cumulé de 52 km : 31 km en DN 700 et 21 km en DN 600, avec deux ouvrages de stockage intermédiaires d'une capacité de 5 000 m<sup>3</sup> chacun, à Sixt sur Aff et Goven. Pour des questions principalement liées au respect du débit sanitaire, elle devra être réalisée d'un seul tenant.

Le coût des travaux a été estimé en 2007 à 44 millions d'€ HT, compte non tenu de toutes les dépenses « annexes » : maîtrise d'œuvre, études réglementaires, établissement des conventions de servitudes, indemnisation des propriétaires et exploitants agricoles, coordination SPS, essais de sol, relevés topographiques... La maîtrise d'ouvrage des travaux se divisera entre l'EPTB Vilaine et le Syndicat Mixte de Gestion d'Ille et Vilaine (SMG 35) :

- EPTB Vilaine : tronçon Bains sur Oust - Sixt sur Aff (5 km en DN 700) et réservoir de stockage intermédiaire de 5 000 m<sup>3</sup> à Sixt sur Aff ;
- SMG 35 : tronçon Sixt sur Aff - Villejean (26 km en DN 700 et 21 km en DN 600) et réservoir de stockage intermédiaire de 5 000 m<sup>3</sup> à Goven.

## LE FINANCEMENT

<b>Tranche 1 (réalisée)</b>	
<b>Montant global</b>	
<b>9 025 000 € HT</b>	
<b>Tranche 1</b>	
<b>Structure</b>	<b>Participation € HT</b>
EPTB Vilaine	6 266 000
Subventions Agence de l'eau	855 000
Conseil Général 44	144 000
SDE 56	1 760 000
<b>Total</b>	<b>9 025 000</b>

<b>Tranche 2 (réalisée)</b>	
<b>Montant global</b>	
<b>9 200 000 € HT</b>	
<b>Tranche 2</b>	
<b>Structure</b>	<b>Participation € HT</b>
EPTB Vilaine	2 087 466
Subventions Agence de l'eau	1 152 534
SMG 35	4 790 000
SDE 56	1 170 000

Concernant la tranche 2, l'EPTB Vilaine a contractualisé un emprunt de 4 800 000 €. Le SMG35 rembourse, en contrepartie de cet emprunt, 300 000 € par an à l'EPTB.

Concernant la tranche 3, le plan de financement actuel 30,4 M€ prévoit que chaque maître d'ouvrage prenne en charge le coût des travaux qui lui incombent. L'EPTB prévoit de Financer 20% des travaux de la troisième tranche (soit 6,4 M€ HT pour l'EPTB Vilaine et 24 M€ HT pour le SMG35).

### **AVANCEMENT DU PROJET**

Les modalités de réalisation de cette dernière tranche ont fait l'objet d'échanges entre le SMG35, l'EPTB et la CEBR. Dans ce cadre, il a notamment été acté que la mise en service de l'AVA interviendrait au premier trimestre 2023 après la livraison des travaux de l'usine de Férel permettant d'y disposer d'une filière de traitement équivalente à celle de l'usine de Villejean. Cette échéance a également l'avantage de permettre préalablement les travaux de rénovation de l'usine de Rophémel (sous maîtrise d'ouvrage de la CEBR) facilitant ainsi la capacité, pour la CEBR, de réduire la production d'eau durant les périodes où l'EPTB enverra de l'eau vers le territoire Brétilien, via l'AVA.

Conscientes que l'AVA n'est pas la réponse unique pour résoudre les tensions prochaines sur la ressource, les 3 collectivités ont également convenu que des actions sur la bonne exploitation des ressources en eau souterraines, la recherche de nouvelles ressources ou encore des programmes d'économie d'eau devaient être conduits et/ou impulsés par le SMG35.

Lors du comité du SMG35 du 28 février 2019, le DCE a été adopté et le lancement de la consultation décidé. A cette occasion, afin d'entériner les conclusions des discussions menées entre les 3 collectivités, il a été demandé d'établir une convention tripartite régissant les modalités de réalisation et de gestion. Le projet de convention est joint à la délibération et il reste des points à valider entre le SMG35 et le CEBR qui n'engage pas l'EPTB

Dans ces discussions tripartites, Il a été acté de faire passer le temps de séjour prévu de 3 à 4 jours ce qui réduirait le volume excédentaire à 350 000 m<sup>3</sup>/an, soit environ une diminution de 105 000 € de recettes pour l'EPTB.

Un allongement du délai impliquerait un phasage des travaux et ceux de l'EPTB seraient menés dès le démarrage. La réalisation de cette 3<sup>ème</sup> tranche peut être envisagée en 2023 sous condition que la durée des travaux soit la plus courte possible après la mise en service de la partie de canalisation restante à la charge de l'EPTB.

Lors du dernier Comité Syndical du SMG 35, il a été retenu le planning envisagé suivant :

- Notification des marchés fin 2019
- Réalisation des travaux, pompages, réservoirs vers Syndicat Ouest 35 en 2020-21
- Mise en service vers Ouest 35 en 2021
- Mise en service des pompages restants à Sixt sur Aff et Villejean en 2022
- Mise en service de l'ensemble de l'ouvrage en 2023

\*

**Le Comité de Syndical approuve les modifications notables du projet (calendrier, temps de séjour) et autorise Madame la Présidente à mettre au point la convention tripartite et à la signer.**

**La Présidente de l'EPTB Vilaine**

**Solène MICHENOT**